

Frédéric MORTIMORE
56 ans
Marié - 1 fille
Avocat depuis le 15 janvier 1992
Barreau de VILLEFRANCHE SUR SAONE
630 rue Nationale
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
04.28.39.03.60.
avocats@md-avocats.com
Bâtonnier 2018-2019



Villefranche sur Saône, le 4 janvier 2022

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,
Mes chers confrères,

A l'issue d'un premier mandat au Bureau de la Conférence des Bâtonniers, je me présenterai devant vous pour un second mandat lors des élections de l'Assemblée Générale du 21 janvier prochain.

Après avoir été membre du Conseil de l'Ordre et administrateur de la CARPA à plusieurs reprises, j'ai souhaité m'investir davantage dans l'ordinalité au service des confrères. Parce que j'ai voulu rendre à la profession ce qu'elle m'avait apportée, je me suis présenté au bâtonnat et j'ai ainsi été élu Bâtonnier pour la mandature 2018-2019 de l'Ordre des avocats du Barreau de VILLEFRANCHE SUR SAONE, « petit » barreau qui compte aujourd'hui 60 avocats.

Le Bâtonnier qui représente et défend la profession et ses confrères doit, pour reprendre l'expression du Bâtonnier CHATEL, être « *un bouclier mais jamais une couverture* » et, à la tête de son Barreau pendant deux ans avant de rentrer dans le rang, le Bâtonnier doit œuvrer pour ses confrères, en première ligne. Mais l'avocat qui devient Bâtonnier n'a pas la « science infuse » et il est heureux qu'il puisse s'appuyer pour exercer son mandat non seulement sur l'expérience des anciens mais aussi sur l'aide de la Conférence des Bâtonniers, lieu où les Bâtonniers de tous les Ordres, quelle que soit leur taille, ont droit de cité.

Durant mon mandat de Bâtonnier, j'ai ainsi pu apprécier l'aide réelle et concrète apportée aux Ordres par la Conférence des Bâtonniers. J'ai pu profiter des services qu'elle offre aux Bâtonniers, que ce soit par exemple en termes de formation ou de déontologie. J'ai ainsi pu mesurer que la Conférence des Bâtonniers était une réelle aide pour le Bâtonnier en prise avec ses doutes et ses angoisses du quotidien.

J'ai pu aussi mesurer l'écoute de la Conférence.

C'est dans ces conditions que, tout naturellement, j'ai souhaité, à l'issue de mon bâtonnat, poursuivre mon engagement au service des confrères et de la profession en intégrant le Bureau de la Conférence.

Elu pour un mandat abrégé de 2 ans en remplacement d'un confrère empêché, j'ai eu la confirmation « de l'intérieur » que la Conférence des Bâtonniers se nourrit des différences qui la composent

puisqu'ayant vocation à rassembler les Barreaux autres que celui de Paris, chacun y a sa place et les « petits » barreaux (comme le mien) sont entendus comme les grands.

Durant ce mandat au Bureau marqué par le COVID, j'ai pu apprécier le travail considérable effectué par la Conférence des Bâtonniers au service des Ordres qu'elle défend et représente devant les interlocuteurs de la Chancellerie ainsi que l'aide apportée aux Bâtonniers.

Plus spécifiquement rattaché à la Commission Formation et à la Commission Déontologie, j'ai notamment participé à l'organisation des formations dispensées par la Conférence et aux avis déontologiques rendus sur les demandes faites par les Bâtonniers.

Parce que je crois à la nécessité d'avoir des Ordres forts qui permettent d'assurer un véritable maillage territorial des avocats partout en France, je souhaite poursuivre mon engagement au sein du Bureau de la Conférence au service des Bâtonniers et des Ordres.

Soyez assurés que si vous m'accordez votre confiance, j'emploierai toute mon énergie à votre service durant l'exercice de votre mandat.

En espérant que vous m'accorderez cette confiance, je vous prie de me croire votre bien dévoué confrère.

Frédéric MORTIMORE